

FICHE CULTURE MUSICALE

Sous l'appellation culture musicale sont regroupés les enseignements de l'analyse et de l'histoire de la musique. Le niveau de formation musicale requis pour l'admission en classe de culture musicale est celui de fin de cycle II. Le niveau scolaire minimum requis est celui de la classe de seconde.

✓ Cursus Analyse

Cycle I : durée moyenne de un an.

Admission sur test.

Temps de cours : 1h30 hebdomadaire.

Le cycle I est validé après obtention du module « analyse harmonique » (1h de cours hebdomadaire ou validation du Cycle I d'écriture) et un examen devant un jury interne.

Cycle II : durée moyenne de un an

Admission sur test pour les élèves extérieurs. Cycle I validé pour les autres.

Temps de cours : 1h30 hebdomadaire.

Le cycle II est validé par un examen devant un jury interne.

Cycle III : durée moyenne de un an

Admission sur test pour les élèves extérieurs. Cycle II validé pour les autres.

Temps de cours : 2h + travaux dirigés (TD).

Le C.E.M. à dominante analyse est validé par un examen devant un jury extérieur.

C.O.P. : durée moyenne de un an

Admission sur test pour les élèves extérieurs.

Temps de cours : 2h + travaux dirigés (TD).

Le D.E.M. à dominante analyse est obtenu après validation des UV suivantes :

- U.V. dominante obtenue après passage devant un jury extérieur,
- U.V. instrument : Brevet ou plus validé,
- U.V. FM fin de Cycle II validée,
- U.V. écriture : Cycle II validé.

U.V. complémentaire

Test de niveau.

U.V. obtenue après validation du Cycle I ou du Cycle II selon le choix effectué.

✓ Cursus Histoire de la musique

Cycle I : durée moyenne de un an

Admission sur test.

Temps de cours : 1h hebdomadaire.

Le cycle I est validé par un examen devant un jury interne.

Cycle II : durée moyenne de un an

Admission sur test pour les élèves extérieurs. Cycle I validé pour les autres.

Temps de cours : 2h hebdomadaires.

Le cycle II est validé par un examen devant un jury interne.

Cycle III : durée moyenne de un an

Admission sur test pour les élèves extérieurs. Cycle II validé pour les autres.

Temps de cours : 2h + travaux dirigés (TD).

Le C.E.M. à dominante analyse est validé par un examen devant un jury extérieur.

C.O.P. : durée moyenne de 1 an

Admission sur test pour les élèves extérieurs.

Temps de cours : 3h + travaux dirigés (TD).

Le D.E.M. à dominante histoire de la musique est obtenu après validation des UV suivantes :

- U.V. dominante obtenue après passage devant un jury extérieur,
- U.V. instrument : Brevet ou plus validé,
- U.V. FM fin de Cycle II validée,
- U.V. au choix :
 - analyse : cycle II validé,
 - écriture : Cycle II validé,
 - harmonie jazz,
 - basse continue,
 - informatique musicale.

UV complémentaire

Test de niveau.

U.V. obtenue après validation du Cycle I ou du Cycle II selon le choix effectué.